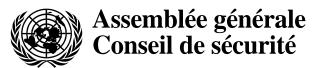
Nations Unies A/60/912-S/2006/459



Distr. générale 29 juin 2006 Français Original : arabe

Assemblée générale Soixantième session Points 14 et 15 de l'ordre du jour Conseil de sécurité Soixante et unième année

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Lettres identiques datées du 29 juin 2006, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, me référant à la lettre que le Chargé d'affaires par intérim d'Israël vous a adressée le 26 juin 2006 (S/2006/436), d'appeler votre attention avant toute autre chose sur le fait que des avions militaires israéliens ont survolé hier à l'aube le littoral syrien, ce qui constitue une violation flagrante du droit international et une provocation injustifiée à l'encontre de la Syrie. J'appelle également votre attention sur la vaste offensive qu'Israël a lancée contre le territoire palestinien occupé dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Ces actes d'agression constituent une provocation inadmissible et injustifiée et une agression directe dont les buts et raisons sont flagrants, reflétant l'échec d'Israël qui traverse une crise interne et qui tente de l'exporter afin de se soustraire aux exigences d'une paix équitable et globale conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Les événements des dernières heures ont prouvé qu'Israël n'était pas sincère et franc lorsqu'il s'est retiré de la bande de Gaza et qu'il n'attendait qu'un prétexte pour envahir de nouveau Gaza et poursuivre sa politique d'agression contre le peuple palestinien. De même, la destruction des infrastructures palestiniennes dans la bande de Gaza, qui fournissent les services essentiels aux habitants de Gaza, est une violation du droit international humanitaire, en particulier de la quatrième Convention de Genève. Dans le cadre des efforts qu'Israël déploie pour créer des tensions en tous lieux dans la région, il convient de mentionner les tentatives faites par Israël pour déstabiliser la Syrie. La perfidie d'Israël ressort admirablement du fait que tout en violant le droit international et le droit humanitaire international et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies de façon quotidienne dans le territoire palestinien occupé, il n'hésite pas à lancer des accusations infondées contre les autres parties, comme dans la lettre israélienne susmentionnée.

La République arabe syrienne exhorte la communauté internationale à exercer des pressions sur Israël pour l'amener à arrêter son agression destructrice contre le peuple palestinien désarmé et tous actes de provocation qui ont pour effet d'exacerber la tension dans la région. La Syrie espère que le Conseil de sécurité examinera cette situation dangereuse en s'acquittant de sa fonction en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'il mettra fin aux souffrances du peuple palestinien et contraindra Israël à cesser son occupation du territoire arabe occupé, en application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la légitimité internationale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre des points 14 et 15 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller, Chargé d'affaires par intérim (Signé) Milad Atieh

06-41144